

# LIVRET DU **SUPER** ÉCOLIER

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



UN AUTRE REGARD SUR LA VILLE  
ville-cusset [COM](http://ville-cusset.com) [i](#) [f](#) [d](#) Ville de Cusset [@VilledeCusset](#)

# ÉDITO

Chers parents,

La rentrée 2023 se profile pour les quelque 820 élèves des écoles primaires publiques de notre commune. Ce livret a pour but de vous permettre d'aborder cette rentrée en toute sérénité, bénéficiant de tous les renseignements utiles.

Vous le savez, après les années COVID, qui ont très défavorablement alourdi le quotidien de nos enfants et des enseignants, nous devons faire face à une hausse exponentielle des coûts de l'énergie. Ceci nous a amené à être extrêmement vigilants sur le niveau de chauffage dans les écoles ainsi que dans les espaces sportifs. Confrontés à une situation identique dans vos foyers, nous vous savons compréhensifs face à cette situation inédite.

Malgré tout, nous restons particulièrement attentifs à la qualité d'accueil dans nos écoles ainsi qu'à la qualité des supports éducatifs. Ainsi, la commune poursuivra son soutien en direction des Maisons de l'enfance qui assurent les accueils, matin et soir, de vos enfants, encadrés par une quarantaine d'agents. Nous assurons aussi, grâce aux éducateurs d'activité physique et sportive, des temps dédiés au sport dans les écoles.

De nombreux projets en cours, vont être poursuivis.

Les activités découvertes, financées par la commune, permettent chaque année aux enfants de partir en journée ou voyage scolaire dans un Musée ou un espace naturel.

Le permis de rouler pour les classes de CM1 est reconduit. Il permet à chaque

élève d'obtenir, sur le temps scolaire, l'apprentissage du savoir rouler à vélo, encadré par des moniteurs agréés.

La lutte contre le harcèlement scolaire est plus que jamais d'actualité. Nous poursuivons notre engagement pour lutter contre ce fléau que nous avons déclaré grande cause municipale 2022-2023. Nous remercions ici les professeurs, directeurs d'écoles ainsi que les maisons de l'enfance où nos 30 animateurs organisent des actions afin de sensibiliser les enfants sur ce phénomène assasin.

Du côté des projets, nous avançons sur celui de la médiathèque qui ouvrira ses portes, en 2025, en lieu et place de l'actuelle galerie des Arcades. Cet espace de plus de 1000 m<sup>2</sup> deviendra un lieu dédié à la lecture, ouvert à tous, en plein cœur de ville.

Enfin, un grand plan de végétalisation des cours d'écoles sera lancé dans les prochains mois.

Toutes les équipes qui œuvrent au quotidien à l'accompagnement et au bien-être de vos enfants s'associent aux élus pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos enfants, une excellente rentrée 2023.

## **Jean-Sébastien LALOY**

Maire de Cusset

Vice-Président de Vichy Communauté

1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier

## **Marie-José MORIER**

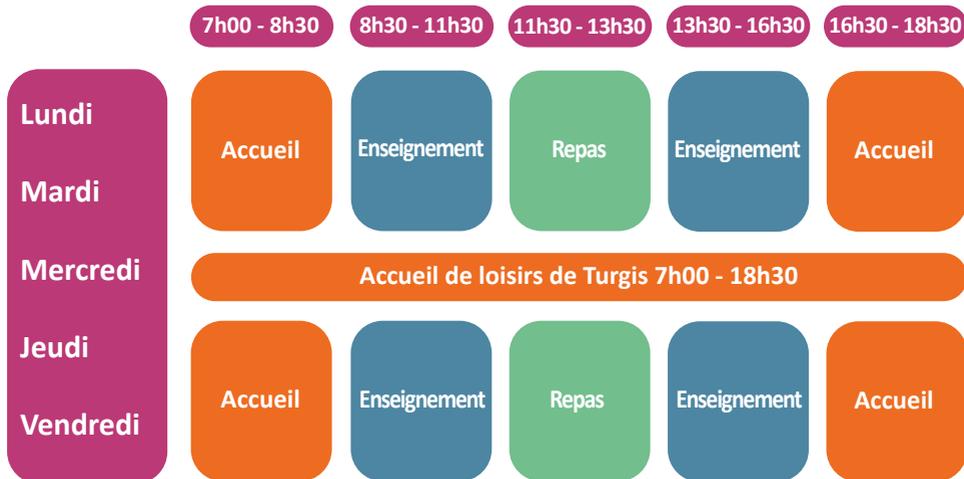
Adjointe au Maire

déléguée à l'Éducation, à la Jeunesse,

à l'Enfance, à l'Égalité des droits

et à la Lutte contre les discriminations.

# ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
Ministère de l'Éducation Nationale

## CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

### ZONE A

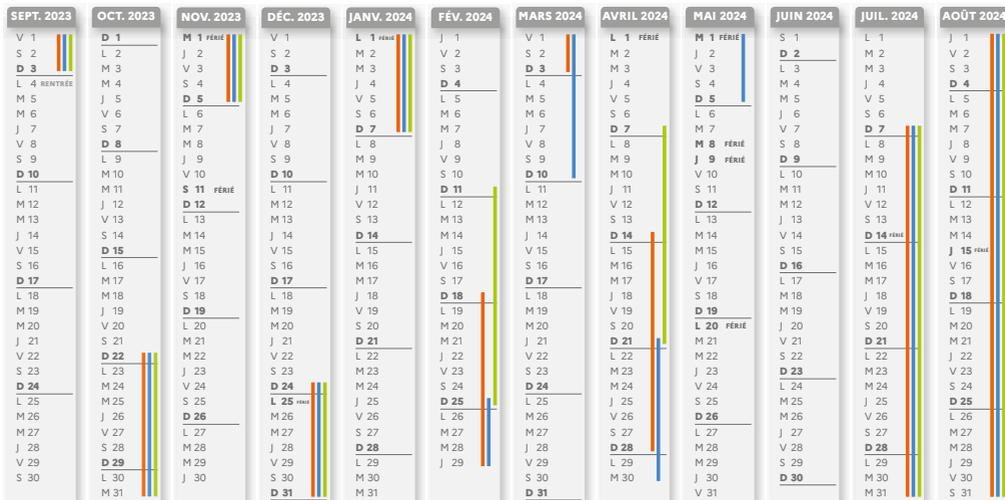
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

### ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

### ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles



→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

Pour en savoir plus : [education.gouv.fr/calendrier-scolaire](http://education.gouv.fr/calendrier-scolaire)



# MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE CUSSET

## **Enfant cussétois**

Ecole au choix des parents.

*Dans la limite des places disponibles.*

## **Enfant dont un parent habite à Cusset**

Ecole au choix des parents.

*Dans la limite des places disponibles.*

## **Enfant d'une commune extérieure**

- Un parent est gérant d'un commerce à Cusset : sur présentation d'un extrait KBIS de moins de 3 mois.
- Un parent travaille à Cusset : sur présentation d'un bulletin de paie de moins de 3 mois.
- Enfant accueilli par une assistante maternelle agréée cussétoise. Joindre une attestation employeur.

Inscription dans l'école souhaitée selon les places disponibles.

## **Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans une école primaire publique à Cusset**

Inscription dans le même groupe scolaire ou dans le même quartier selon les places disponibles.

## **Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur inscrit(e) dans une classe spécialisée (ULIS-UE)**

Inscription dans l'école de la fratrie : Louis-Liandon, Lucie-Aubrac ou Jean-Giraudoux.

## **Démarches**

Pour toute première inscription dans une école maternelle ou élémentaire publique :

### **Si vous habitez Cusset**

1. Pré-inscription sur l'Espace Famille : [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com), des identifiants de connections seront envoyés à chaque famille dès l'inscription.
2. Service à la Population sur prise de rendez-vous 04 70 30 95 45 ou [accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr)
3. Un certificat d'inscription doit être rempli au Service à la Population sur présentation obligatoire du livret de famille et d'une attestation de domicile de moins de 3 mois.
4. Se rendre à l'école avec le certificat d'inscription, le livret de famille et le carnet de santé afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

### **Si vous n'habitez pas Cusset**

1. Une demande de dérogation retirée au Service à la Population doit être remplie par vos soins signée par votre Mairie de résidence et retournée pour être signée si elle est validée.
2. Pré-inscription sur l'Espace Famille : [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com), des identifiants de connections seront envoyés à chaque famille dès l'inscription.
3. Service à la Population sur prise de rendez-vous 04 70 30 95 45 ou [accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr)
4. Un certificat d'inscription doit être rempli au Service à la Population sur présentation obligatoire du livret de famille.
5. Se rendre à l'école avec le certificat d'inscription, le livret de famille et le carnet de santé afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

# STOP HARCÈLEMENT SCOLAIRE

La Ville de Cusset mène de nombreuses actions de lutte contre le harcèlement scolaire.

Formation de son personnel d'encadrement, ateliers réalisés dans les maisons de l'enfance, création d'une vidéo de sensibilisation, conférence-débat avec des professionnels, participation au concours d'affiches de l'Éducation Nationale, proposition de spectacles engagés en faveur de cette grande cause municipale... Autant d'actions qui concourent à modifier les comportements dans les cours d'écoles.

**VICTIME OU TÉMOIN ?  
APPELEZ LES NUMÉROS  
NATIONAUX**

HARCÈLEMENT

**3020**

Service & appel  
gratuits

CYBER HARCÈLEMENT

**3018**

Service & appel  
gratuits



# MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

## Inscription

- L'inscription aux différentes activités proposées (Restauration Scolaire, Maison de l'Enfance, Accueil du mercredi) s'effectue à partir de votre Espace Famille. Pour plus d'informations et renseignements, le Service à la Population se tient à votre disposition par mail : [accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr) ou par téléphone au 04 70 30 95 45.
- L'inscription est possible dès la scolarisation de l'enfant.
- L'inscription nécessite la souscription d'une assurance. Pensez à vérifier votre contrat responsabilité civile.

## Pour l'inscription se munir obligatoirement :

- du livret de famille.
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer).
- du carnet de santé de l'enfant (obligatoire : vaccins à jour pour inscriptions).
- de votre attestation CAF.
- des coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence.
- de la copie du jugement (en cas de garde alternée).

**Merci de bien vouloir signaler tout changement d'adresse et de téléphone intervenant en cours d'année.**



**Mon Espace Famille**

Pour simplifier les démarches des familles liées à la scolarité, au périscolaire, à la restauration mais aussi aux inscriptions au Conservatoire artistique, crèches et accueils de loisirs, l'Espace Famille est accessible depuis le site internet de la Ville.

Des identifiants sont envoyés par mail à chaque famille dès l'inscription.

**[www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com)**  
**Service à la Population**  
**04 70 30 95 45**

# SAVOIR ROULER À VÉLO

*à Cusset, c'est permis !*

SAVOIR  
ROULER

SAVOIR  
CIRCULER

EN TOUTE  
SÉCURITÉ

Conception : Ville de Cusset / Photo : Shutterstock / Ne pas jeter sur la voie publique / mars 2021

*Dans la continuité de notre Plan Ecoles et dans le cadre du développement des voies cyclables sur notre commune, la Ville de Cusset met en place un permis de rouler à destination de tous les élèves de CM1 de Cusset (écoles publique et privée).*

**UNE INITIATIVE GRATUITE  
POUR LES FAMILLES**

**UN APPRENTISSAGE  
ENCADRÉ PAR DES  
ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS**

**UN PERMIS EN TOUTE  
SÉCURITÉ AVEC DU MATÉRIEL  
ADAPTÉ (VÉLO, CASQUE, GILET...)**

## 10H D'APPRENTISSAGE RÉPARTIES EN 3 BLOCS :

1

### APPRENDRE LES FONDAMENTAUX DU VÉLO

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme.

2

### DÉCOUVRIR LA MOBILITÉ À VÉLO EN SITUATION SÉCURISÉE

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme ou un parcours de sécurité routière.

3

### SAVOIR ROULER À VÉLO EN SITUATION RÉELLE

Une ou deux séances (soit deux heures) sur la voie publique.

# RESTAURATION SCOLAIRE



## En Bref...

### Horaires

11h30 - 13h30

### Inscription

- Sur l'Espace Famille : [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com).
- Service à la Population  
04 70 30 95 45

### Paiement

À réception de la facture

### Cotisation annuelle

CAF : 1€ par enfant

## Inscription

**Tous les enfants accueillis à la journée peuvent bénéficier de la restauration.**

Seules seront validées les inscriptions pour lesquelles la famille sera à jour des paiements de l'année scolaire qui précède. L'inscription est prise à la Mairie au Service à la Population ou sur l'Espace Famille : [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com)

Les offices de restauration se trouvent dans les écoles ou à proximité. Toutes les demandes d'inscription intervenant dans le courant de l'année, y compris celles occasionnelles, sont reçues obligatoirement en Mairie au Service à la Population.

## Inscription par abonnement régulier

L'inscription se fait sur la base du système d'un abonnement mensuel, avec des jours de présence définis et fixes par semaine, selon les possibilités ci-après :

Abonnement pour 1, 2, 3 ou 4 repas hors mercredi.

Jusqu'au vendredi 17h30, réservations (et/ou) modifications des repas possibles à partir du lundi de la semaine suivante.

## Inscription occasionnelle

L'inscription est considérée comme occasionnelle lorsque la présence n'est pas définie à jour fixe.

L'inscription doit intervenir au plus tard la veille avant 17h30, jour ouvré, soit le vendredi pour le lundi.

## Réservations et modifications sur l'Espace Famille

Jusqu'au dimanche minuit, réservations (et/ou) modifications des repas possibles à partir du lundi de la semaine suivante. Passé ce délai, aucune modification ou réservation possible de l'agenda.

Veillez contacter le Service à la Population au 04 70 30 95 45 ou envoyer un mail à : [accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr)

Vous serez alors facturé selon une tarification occasionnelle.





## Aide

Selon votre situation financière, si vous résidez à Cusset, vous pouvez vous adresser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cusset.

**Contact : CCAS de Cusset**

**Tél : 04 70 30 51 74**

## Allergie, traitement et contre-indication

L'accueil de l'enfant à la restauration scolaire ne sera possible qu'avec la signature, au préalable, d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) établi avec le médecin scolaire.

**Contact : Centre Médico-Scolaire**

**04 70 97 25 25**



## Absence

Les absences de 1, 2 et/ou 3 jours ouvrés consécutifs seront facturées. Au-delà de cette durée, la non facturation intervient sur production d'un certificat médical.

## Non facturation

La non facturation intervient dans les cas suivants :

- départ définitif de l'établissement scolaire (copie du certificat de radiation)
- sorties scolaires (si le repas n'est pas fourni par le Restaurant Scolaire)
- en cas de grève :
  - lorsque l'école est fermée
  - lorsque la classe est fermée
  - lorsqu'un enseignant est gréviste.

## Menus

Les menus sont affichés à l'entrée de chaque école, chaque restaurant scolaire et chaque Maison de l'Enfance.

Ils peuvent également être consultés, sur [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com) > Vivre > Enfance > Restauration Scolaire.

## Croquez Cusset avec la Cuisine Centrale...

La Cuisine Centrale fournit chaque jour entre 900 et 1200 repas dont 600 pour les écoles de Cusset.

Près de 14 personnes travaillent afin de fournir quotidiennement des repas de qualité répondant aux normes fixées par les élus à savoir une composante bio par jour, deux repas entièrement bio par mois et issus de denrées locales.

D'ici à 2026, la cuisine centrale souhaite fournir 100% de repas issus de produits bio et/ou locaux et/ou sous signe officiel de qualité.

La cuisine centrale œuvre avec les offices de restauration à la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire. Cette initiative, qui devrait être renouvelée cette année, a connu de beaux résultats les années précédentes et a permis de stabiliser les quantités et de rectifier la constitution des menus.

Afin de découvrir les coulisses de la préparation des repas, la cuisine centrale ouvre régulièrement ses portes aux visiteurs.

## Cuisine Centrale

04 70 97 18 30

[cuisine.centrale@ville-cusset.fr](mailto:cuisine.centrale@ville-cusset.fr)

# MAISON DE L'ENFANCE

## En Bref...

### Horaires

**Lundi, mardi,  
jeudi et vendredi :**  
**7h00 > 8h30**  
**16h30 > 18h30**

Il est impératif de respecter les horaires

### Inscription

- Sur l'Espace Famille : [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com).
- Service à la Population : [accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr)  
04 70 30 95 45

### Païement

A réception de la facture  
(voir modalités page 15)

### Tarifs

Selon les revenus  
+ 1€ par séance pour les  
extérieurs

### Réservations/Modifications

la veille avant 17h, jour ouvré,  
soit le vendredi pour le lundi.

**Attention aux jours fériés.**

## Inscription

L'inscription s'effectue auprès du Service à la Population au plus tard la veille du jour concerné, avant 17h00 ou sur l'Espace Familles : [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com)

Tous les enfants des écoles publiques de Cusset peuvent s'inscrire aux accueils périscolaires.

## Absences

Les absences doivent être signalées au plus tard la veille du jour concerné, avant 17h00, au Service à la Population. En dehors de ce délai, la non facturation interviendra sur présentation d'un certificat médical à communiquer dans les jours qui suivent le retour de l'enfant.

Toute absence non signalée dans les délais sera facturée (sauf en cas de grève ou de fermeture de la classe ou de l'école).

## Retards

**En cas de retards répétés** pour venir chercher l'enfant, le Service à la Population se réserve le droit de ne plus l'accueillir.





# CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un soutien scolaire aux enfants scolarisés du CP au CM2. Il propose des activités éducatives, culturelles et sportives et des actions de soutien à la parentalité.

Renseignements auprès des directeurs d'écoles et du Centre Social La Passerelle.

## **Elémentaire**

**Lundi et jeudi de 16h30 à 18h00**

dans les écoles.

Pour les élèves des écoles élémentaires Louis-Liandon, Lucie-Aubrac et Jean-Giraudoux, inscriptions auprès des directeurs d'école.

### **Ecole Elémentaire Louis-Liandon**

Directeur : Jean-Philippe ROUX  
28, rue Liandon - 03300 CUSSET  
04 70 98 39 33

### **Ecole Primaire Lucie-Aubrac**

Directrice : Françoise AVEDISSIAN  
Allée Mesdames - 03300 CUSSET  
04 70 98 89 71

### **Ecole Primaire Jean-Giraudoux**

Directrice : Corinne MICAUD  
Rue Jean-Epinat - 03300 CUSSET  
04 70 98 14 68 (Elémentaire)

# LE PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

Le Programme de Réussite Educative est un programme de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire qui vise à apporter un soutien éducatif, culturel, périscolaire, social et sanitaire aux élèves relevant du premier et second degré, dès la maternelle. Son action s'adresse prioritairement aux enfants et aux familles vivant dans les quartiers prioritaires, ou scolarisés dans un établissement, inscrits dans la politique de la ville.

Les familles sont orientées sur le dispositif par les institutions (un directeur d'école, une assistante sociale de secteur...) qui repèrent un frein à la réussite, afin que le PRE apporte des réponses innovantes, reposant sur des parcours individualisés, avec une approche globale des difficultés et en impliquant systématiquement les parents.

Le Programme de Réussite Educative est financé par les Villes de Vichy et Cusset, Vichy Communauté et l'Etat à travers l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

**Programme de Réussite Educative**

04 70 30 51 27



# ACCUEIL DU MERCREDI

## En bref...

### Forfaits proposés

Forfait matin avec ou sans repas,  
Forfait après-midi avec ou sans repas,  
Forfait journée avec ou sans repas.

### Temps d'arrivée

Matin : 7h00-9h00  
Après-midi avec repas : 11h30  
Après-midi : 13h30

### Temps de départ

Matin sans repas : 12h00-12h30  
Matin avec repas : 13h30  
Après-midi : 17h00-18h30  
Il est impératif de respecter les horaires.

### Inscription

- Sur l'Espace Famille : [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com).
- Service à la Population [accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr)  
04 70 30 95 45

### Paiement

A réception de la facture

### Tarifs

Accueil selon les revenus.

### Réservations/Modifications

48h avant l'activité.

### Attention aux jours fériés



## Inscription

L'inscription de l'enfant, domicilié ou scolarisé à Cusset, se fait auprès du Service à la Population ou sur l'Espace Famille. Pour les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame, un justificatif de scolarité doit être présenté.

## Transport

Une navette, encadrée par des animateurs, est mise en place uniquement pour les personnes n'ayant pas de moyen de déplacement :

### Navette aller

- **8h15** Centre la Passerelle  **8h30** Mairie de Cusset  Turgis
- **13h15** Centre La Passerelle  Mairie de Cusset  Turgis

### Navette retour

- **17h00** Turgis  **17h15** Mairie de Cusset  **17h30** Centre La Passerelle

## Retards

**En cas de retards répétés**, le Service à la Population se réserve le droit de ne plus accueillir votre enfant.

## Absences

Les absences justifiées et signalées ne donnent pas lieu à facturation, uniquement dans les cas suivants :

- Absence signalée deux jours ouvrés avant l'accueil, (au plus tard le lundi avant 17h30),
- Maladie sur présentation d'un certificat médical.

Toute présence ou absence doit être signalée deux jours ouvrés avant le jour concerné. Aucune inscription ne sera possible au-delà de ce délai. Toute réservation annulée en dehors des délais est due.

# VACANCES SCOLAIRES

## Séjours courts

Des séjours courts sont organisés pour les enfants et les collégiens habitants ou scolarisés sur la commune de Cusset :

- du 23 octobre au 27 octobre 2023
- du 19 février au 23 février 2024
- du 15 avril au 19 avril 2024

## Renseignements / Inscriptions

- Sur l'Espace Famille :  
[www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com).
- Service à la Population  
[accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr)

Inscription obligatoire pour la semaine.

Attention, les places sont limitées.

7,35€ par jour (repas compris).

## Cusset Vacances

Ouvert aux Cussétois du CP au CM2 et de 11 à 16 ans durant les vacances scolaires.

## Renseignements / Inscriptions

Auprès du Centre Social la Passerelle.

Rue Pierre-Boubet - 03300 Cusset

04 70 97 25 90

[centerlapasserelle@ville-cusset.fr](mailto:centerlapasserelle@ville-cusset.fr)

Facebook : *Centre social La Passerelle*



# RÈGLES DE VIE, DISCIPLINE ET SANCTIONS

Si l'enfant a des droits, il a aussi des devoirs et doit respecter les règles de vie collective. Les familles participent aux mesures éducatives qui font suite aux écarts de comportement de leur enfant. Il est souhaitable qu'un dialogue direct avec le personnel encadrant s'établisse. Ce dialogue vise à faire comprendre à l'enfant qu'il doit adopter lui-même un comportement compatible avec les exigences de la vie en collectivité. Cependant, les manquements persistants ou graves seront sanctionnés conformément aux règles du Droit. Tout manquement caractérisé au présent règlement justifie la mise en œuvre d'une mesure d'avertissement et/ou d'une procédure de sanctions disciplinaires. Elles seront l'une ou l'autre expliquées à l'enfant et à sa famille dans une perspective éducative lors d'une rencontre avec le responsable du service Animation et/ou le coordonnateur du site.

## ■ Manquement au règlement

- Comportement bruyant et irrespectueux envers les personnes et les biens ;
- Refus d'obéissance ;
- Remarques déplacées ;
- Agressivité ;
- Non-respect des biens et des personnes ;
- Comportement provocant ou insultant ;
- Dégradation mineure du matériel mis à disposition.

### Niveau 1

**RAPPEL VERBAL**  
au règlement  
à l'enfant et à la famille  
par le personnel encadrant.

### Niveau 2

**AVERTISSEMENT**  
en cas de persistance d'un  
comportement inadapté.  
*Rencontre avec la famille.*

### Niveau 3

**EXCLUSION**  
Temporaire ou définitive.  
*Courrier envoyé à la famille.*

## ■ Sanctions immédiates

### Exclusion temporaire suite à :

- des menaces vis-à-vis des personnes ;
- des dégradations volontaires de biens.

### Exclusion définitive\* suite à :

- agression physique envers les autres élèves ou le personnel ;
- dégradations importantes ;
- vol.

\*accompagnée d'une plainte éventuelle auprès des juridictions compétentes.

# RÈGLEMENT FINANCIER

## Règlement financier

A partir du 15 du mois suivant les activités consommées, vous recevrez deux factures distinctes : une pour la restauration scolaire et une pour le périscolaire.

### Pour régler vos factures, plusieurs possibilités :

- Prélèvement automatique
- Mon Espace famille sur [www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com)
- En ligne avec Carte bancaire sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- Sur votre facture, payable par QRCode dans les bureaux de tabac.

## Impayés

Le Trésor Public se charge de la mise en recouvrement des impayés.

## Factures

Toute contestation liée à la facturation doit être communiquée au Service à la Population au 04 70 30 95 45 ou par mail : [accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr) dans le mois suivant la réception de la facture.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Le non-paiement des factures de l'année précédente ne permettra pas l'inscription de l'enfant aux activités.





# LA VILLE DE CUSSET AUX CÔTÉS DES ÉCOLIERS

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### **Un budget par enfant**

La Ville alloue chaque année l'équivalent de 1 385€ pour chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles de la commune et 494€ pour les élèves de primaires.

### **Les classes de découverte**

La Ville de Cusset prévoit un budget annuel de 11 800€ destiné à soutenir les écoles dans leur projet pédagogique et de permettre aux écoliers des sorties et séjours scolaires.



## TOUTE L'ANNÉE DES ACTIVITÉS

**À la Médiathèque :** l'équipe des bibliothécaires œuvre tout au long de l'année auprès des élèves afin de promouvoir la lecture. Ces accueils à la médiathèque sont l'occasion de participer aux nombreuses activités proposées comme les lectures « coup de cœur » ou les lectures thématiques demandées par les enseignants, des présentations ludiques avec le « Voyage lecture », mais aussi la participation au concours national « Les petits champions de la lecture » ou encore à travers le festival BD « Venez buller à Cusset ».

**Au Théâtre :** chaque année, l'équipe du Théâtre réserve des spectacles proposés sur le temps scolaire. Ces événements permettent aux enfants de découvrir le théâtre et d'appréhender l'univers du spectacle souvent au gré d'ateliers de médiation culturelle.





**Aux jardins de la contrée de Gauvin :** cet écrin de verdure est le refuge des oiseaux et des abeilles. Sur place, un animateur fait découvrir aux enfants l'art de l'apiculture tout en les initiant au respect de l'environnement et à la biodiversité.



**Le Musée et les souterrains :** Cusset est une véritable mine d'histoire. Tout autour de nous, la ville offre des bâtiments témoins du riche passé médiéval de la commune. Des visites guidées du Musée et des Souterrains permettent aux enfants, sur un parcours adapté, d'appréhender l'exceptionnelle histoire de Cusset la Royale.



**Du sport à l'école :** bien que ça ne soit pas une obligation, la Ville met à la disposition des écoles deux ETAPS (éducateurs sportifs) qui sont en charge de l'apprentissage du sport durant le temps scolaire. En parallèle, la commune entretient un énorme patrimoine sportif (stades, pistes, salles...) qu'elle met à disposition ainsi que tout l'équipement nécessaire pour une bonne initiation.

### **Ecole Maternelle Jean-Zay**

Directeur : Robert CHAYLA  
19, rue Liandon 03300 CUSSET  
04 70 98 47 04  
maternelle.jzay.cusset.03@ac-clermont.fr

### **Ecole Élémentaire Louis-Liandon**

Directeur : Jean-Philippe ROUX  
28, rue Liandon 03300 CUSSET  
04 70 98 39 33  
ecole.liandon.cusset.03@ac-clermont.fr

### **Ecole Primaire de Chassignol**

Directeur : François ALAIS  
Chemin des Picards 03300 CUSSET  
04 70 98 57 58  
ecole.chassignol.cusset.03@ac-clermont.fr

### **Ecole Primaire Jean-Giraudoux**

Directrice : Corinne MICAUD  
Rue Jean-Epinat 03300 CUSSET  
04 70 98 43 19 (Maternelle)  
04 70 98 14 68 (Elémentaire)  
ecole.jgiraudoux.cusset.03@ac-clermont.fr

### **Ecole Primaire Lucie-Aubrac**

Directrice : Françoise AVEDISSIAN  
Allée Mesdames 03300 CUSSET  
04 70 98 89 71  
ecole.lucie-aubrac.cusset.03@ac-clermont.fr

### **Ecole privée Notre Dame**

Directeur : Christophe BASTERRA  
Allée Berthomier 03300 CUSSET  
Tél : 04 70 98 77 02  
Fax : 04 70 98 28 43  
contact@isc03.com

### **Maisons de l'Enfance**

Chassignol : 04 70 98 77 89  
Jean-Giraudoux : 04 70 97 56 46  
Chambon : 04 70 30 51 18  
Lucie-Aubrac : 04 70 31 67 66  
Séjours courts : 06 89 22 89 27

### **Autres**

Accueil de Loisirs de Turgis : 04 70 98 17 83  
Cuisine Centrale : 04 70 97 18 30  
Centre Médico - Scolaire : 04 70 97 25 25  
Centre Social La Passerelle : 04 70 97 25 90  
Inspection Académie Vichy I : 04 70 58 70 34  
RASED : 04 70 96 70 88  
Programme de Réussite Educative : 04 70 30 51 27

## **SERVICE À LA POPULATION, AFFAIRES SCOLAIRES ET ANIMATION**

Mairie de Cusset  
Place Victor-Hugo  
03300 Cusset



*Espace Familles sur*  
**[www.ville-cusset.com](http://www.ville-cusset.com)**



**[accueil.enfance@ville-cusset.fr](mailto:accueil.enfance@ville-cusset.fr)**



Tél fixe : **04 70 30 95 45**  
Tél portable : **06 60 30 63 62**

